



Pour les notaires

Suite à la loi Macron et à la publication par l'Autorité de la concurrence de sa proposition de carte pour l'implantation progressive de nouveaux offices notariaux, le réseau Notairia a été créé pour accompagner les actuels et futurs notaires, notamment afin de se recentrer sur le droit patrimonial de la famille et les aider à faire face aux nouveaux défis de la profession.